



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 56095

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le nombre d'élèves en situation d'échec scolaire et sur le nombre de jeunes de moins de 25 ans sans emploi. Trop souvent, l'échec scolaire et une situation de non-emploi sont liés à un manque d'information dans la période cruciale de l'orientation. C'est une question essentielle au sein du système éducatif actuel qui doit être érigée au rang de priorité. En effet, une meilleure orientation des jeunes permettrait à de nombreux d'entre eux de choisir une offre de formation plus adaptée à leurs compétences. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités de mise en oeuvre du service public de l'orientation scolaire tel qu'il est prévu dans le livre vert pour la jeunesse.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a placé comme priorité la question de l'orientation des jeunes et la lutte contre le décrochage. Il se mobilise autour du repérage et de la prise en charge de ces jeunes sortant sans qualification de formation initiale, grâce à une action déterminée et la mobilisation coordonnée des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes. La loi du 24 novembre 2009 prévoit notamment la mise en place d'un service public d'orientation, auquel les CIO pourront contribuer, et qui s'appuiera, pour ce qui concerne l'éducation nationale, sur une actualisation de la définition des missions des conseillers d'orientation-psychologues et de la place des établissements scolaires en matière d'orientation. Avec la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations, depuis 2009, de la classe de cinquième à la fin du cycle terminal de lycée, l'orientation s'inscrit désormais dans un processus continu tout au long de la scolarité. Cela se traduit par des activités diverses (séquences d'information, accès à une information large sur les formations et les professions, rencontre de professionnels, visites d'entreprises, entretien d'orientation...), proposées par les établissements et coordonnées par les professeurs principaux notamment, et destinées à élargir l'horizon de l'élève. De nouvelles modalités d'information et d'accompagnement sont également développées pour s'adapter aux demandes des usagers. Ainsi, l'ONISEP a mis en place une plate-forme « mon orientation en ligne », service d'aide à l'orientation accessible par téléphone et par Internet, qui propose une réponse personnalisée et l'accès à des foires aux questions. Les élèves et leurs familles peuvent ainsi bénéficier d'un accueil personnalisé. L'organisation et la mise en oeuvre de la lutte contre le décrochage scolaire sont désormais précisées dans la circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011, au travers d'actions spécifiques et le développement de plates-formes de suivi et d'appui : améliorer le repérage des jeunes de 16 ans et plus ayant décroché de la formation initiale et organiser l'échange d'informations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ; consolider les coordinations locales pour l'accompagnement des jeunes qui sortent prématurément de formation initiale.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56095

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7386

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5447